

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 18 février 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1814

**Convention de prestation
intégrée entre la Région et
l'ARPE-ARB (action « 3.2
Formation des élus » du projet
Life Nature for City Life) et
recrutement d'un emploi
occasionnel de 12 mois à temps
plein sur un poste « Animation
Formation des élus et
Biodiv'tour»**

7 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphart (CR), Richard Miron (CR), Jean-François Luc (CR), Christian Mounier (CD 84), Didier Réault (CD 13), Philippe Armengol (CA Grand Avignon)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Richard Miron (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Christian Mounier (CD 84)

1 Membre (avec voix délibérative) excusé : François Cavallier (CD 83)

Participaient également (non votants) : Pacale Mazzocchi (Paierie), Céline Hayot (CR), Béatrice Orelle (CD13), Carole Toutain (CD84), Frédérique Gerbeaud (OFB), Guy Parrat (CESER), Annick Mièvre (AdE), Géraldine Biau (DREAL), Thomas Fourest, Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Christel Desiderio, Stephane Sebban (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 9 sur 10
Quorum atteint**

Vu La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1-1 ;

Considérant Le programme Nature for City LIFE (acronyme NFCL) lancé le 1er septembre 2017 (fin le 31 août 2022) dont les deux objectifs opérationnels visent à informer et sensibiliser sur la multifonctionnalité des infrastructures vertes urbaines, et à mettre en place des outils de gouvernance auprès de différents publics et acteurs territoriaux ;

Considérant Que le projet Nature for City LIFE prévoit de mener des actions sur les trois territoires métropolitains (Aix-Marseille-Provence, Toulon-Provence-Méditerranée et Nice Côte d'Azur), dont une action de formation des élus sur la thématique de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique « formation NFCL des élus » ;

Considérant Que la Région propose que l'ARPE-ARB, dans le cadre des missions qu'elle conduit au titre de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), porte la mise en œuvre opérationnelle des actions de formations à destination des élus, tel que le prévoit le projet LIFE Nature For City ;

Ouï L'exposé de la Présidente ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

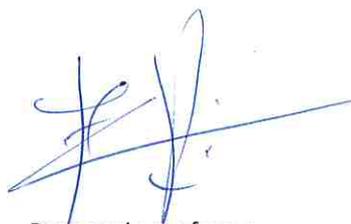
- d'autoriser la Présidente à :
 - o signer la convention de prestation intégrée avec la Région qui prévoit un financement de 100 000 euros pour la réalisation des actions de formation des élus tel que le prévoit le projet LIFE Nature for city life (Action3.2),
 - o créer un emploi non permanent dans le grade d'ingénieur territorial (catégorie A) à temps complet, sur un poste « Animation Formation des élus et Biodiv'tour».

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement,

- engager les démarches nécessaires au recrutement de cet agent et ouvrir au budget de l'ARPE-ARB les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi.

Fait et délibéré à Marseille, le 18 février 2021



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

